



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 février 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**24-02-05-6460 Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2024;
- 10.3** Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 18 janvier 2024 (budget);

10.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – Signature du contrat de bail Concept Design Nuwco;

20.2 Autorisation – Signature du contrat de bail Capital Maurice;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Approbation – Ouverture d’un compte bancaire - Club social des pompiers
– Autorisation de signatures;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Adoption du règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512;

40.2 Adoption du règlement 965-2023 modifiant le règlement de zonage 512
(usage h6 dans la zone CO-2);

40.3 Adoption du règlement 966-2023 modifiant le règlement sur les usages
conditionnels 714-2005 (usage h6 dans la zone CO-2);

40.4 Adoption du règlement 967-2023 modifiant le règlement de zonage 512 ;

40.5 Avis motion – Règlement 969-2024 modifiant le plan d’urbanisme no. 511;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Approbation – Lettre d’entente N° 7 de la Convention collective des salariés
de la Ville de Huntingdon;

50.2 Approbation – Lettre d’entente N° 8 de la Convention collective des salariés
de la Ville de Huntingdon;

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-02-05-6461

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 février 2024 tel que présenté et avec l'ajout du sujet suivant :

20.3 Mandat à Me Nathalie Daoust - Lot 3 447 004 rue Dalhousie;

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 janvier 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 janvier 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le plan directeur sera traduit pour la population anglophone.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-02-05-6462

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-02-05-6463

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-02-05-6464

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 25 janvier 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 25 janvier 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-02-05-6465

**Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 25 janvier 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Signature de bail de Concept & Design Nuwko – 72 rue Dalhousie

Considérant que Concept & Design Nuwko, représenté par monsieur John Hayes, désire louer, temporairement, un espace d'entreposage ayant une superficie approximative de 4 625 pieds carrés dans l'immeuble industriel du 72 rue Dalhousie.

24-02-05-6466

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec Concept & Design Nuwko suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

Signature de bail de Capital Maurice – 4 rue Lorne

Considérant que Capital Maurice, représenté par monsieur Jean-Christophe Paquin, désire louer, temporairement, un espace d'entreposage ayant une superficie approximative de 1 000 pieds carrés dans l'immeuble industriel du 4 rue Lorne.

24-02-05-6467

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec Capital Maurice suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

Mandat à Me Nathalie Daoust – Lot 3 447 004 rue Dalhousie

Considérant la résolution numéro 22-04-21-5939 à l'effet que la Ville de Huntingdon acquière par voie d'expropriation l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 447 004 du cadastre du Québec, pour une superficie approximative de 12 323.1 m² appartenant à la compagnie 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise);

Considérant que la valeur de l'immeuble a été établie par la firme HPDG Associés Inc dans son rapport d'évaluation no C-22-C-07078 en date du 30 mars 2022, soit un montant de 186 000 \$;

Considérant la résolution numéro 22-11-07-6095 à l'effet que le Conseil autorise le versement d'une indemnité dont le montant représente 100% de l'offre détaillée de la Ville, soit une somme de 186 000 \$ et que cette somme soit versée à l'exproprié 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise) ou qu'à défaut d'entente qu'il soit déposé au greffe de la cour supérieure pour le compte de l'exproprié;

Considérant les pourparlers intervenus entre l'avocate de la Ville, Me Christine Duchaine et celle de la compagnie 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise), Me Bianca Bernard à l'effet que la Ville acceptait que la compagnie récupère sur l'Immeuble les éléments suivants :

- Terre présentement entreposée sur le lot (sans excavation au-delà du niveau du sol);
- La clôture qui est présentement érigée sur le lot.

Considérant que la Ville désire finaliser le dossier dans les meilleurs délais et qu'à cet effet, il y a lieu de mandater Me Nathalie Daoust afin de procéder au transfert de propriété et au versement de l'indemnité.

24-02-05-6468

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal mandate Me Nathalie Daoust, notaire pour la préparation de l'acte de vente et recevoir la signature des parties.

Que le conseil autorise le maire et la greffière à signer l'acte de vente.

Que conseil municipal autorise la dépense visant l'acquisition du lot 3 447 004 et que ladite dépense et autres frais afférents à la

transaction soient financés à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Ouverture d'un compte bancaire - Club social des pompiers – Autorisation de signatures

Considérant qu'un club social est une occasion de mieux connaître ses collègues et une façon de contribuer de façon positive à la vie sociale des membres d'une équipe;

Considérant la demande faite par les pompiers à ce que la Ville ouvre un compte bancaire à la Caisse Desjardins pour les activités du club social et d'y déposer les retenues salariales;

Considérant que les pompiers demandent à que la Ville verse au compte du club social une contribution financière égale à celle versée par les pompiers, soit une somme maximale de 6 \$ par mois par pompier;

Considérant que la Ville favorise les activités qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance de pompiers;

Considérant qu'il est entendu que le Club social serait géré par un comité formé parmi les membres du service des incendies et que le rôle de la Ville se limiterait à la gestion du compte bancaire et à la remise de fonds suivant les demandes du comité.

24-02-05-6469

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser la directrice générale et trésorière, madame Johanne Hébert à ouvrir un compte bancaire à la Caisse Desjardins au nom de la Ville de Huntingdon pour le bénéfice du Club social des pompiers volontaires de la Ville de Huntingdon.

De nommer le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale et trésorière, madame Johanne Hébert à titre de signataires de tous documents bancaires, chèques et effets, pour et au nom de la Ville de Huntingdon.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser pour le bénéfice du Club social des pompiers volontaires de la Ville de Huntingdon, une contribution financière égale à la cotisation versée par chacun des pompiers jusqu'à un maximum mensuel de 6\$ par pompier.

Que la dépense soit financée à même le budget au poste 02-220-00-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance du 6 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 964-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 964-2023 à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 11 janvier 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 964-2023 à la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement no 964-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-02-05-6471

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

Adoption du règlement no. 965-2023 modifiant le règlement de zonage 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 965-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet du règlement no. 965-2023 à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 11 janvier 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 965-2023 à la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement no 965-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-02-05-6472

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no 965-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

Adoption du règlement no. 966-2023 modifiant le règlement no. 714-2005 sur les usages conditionnels

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no. 714-2005 sur les usages conditionnels ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 966-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet du règlement no. 966-2023 à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 11 janvier 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 966-2023 à la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement no 966-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-02-05-6473

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no 966-2023 modifiant le règlement no. 714-2005 sur les usages conditionnels.

Adopté

Adoption du règlement no. 967-2023 modifiant le règlement de zonage 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 967-2023 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet du règlement no. 967-2023 à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 11 janvier 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 967-2023 à la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement no 967-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-02-05-6474

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no 967-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

**Avis de motion - Règlement no. 969-2024 modifiant le
Règlement d'urbanisme 511**

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement numéro 969-2024 modifiant le règlement d'urbanisme 511 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Dépôt et présentation - Règlement no. 969-2024 modifiant le
Règlement d'urbanisme 511**

Le Règlement numéro 969-2024 modifiant le règlement d'urbanisme 511 est déposé et présenté par monsieur Rémi Robidoux.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

**Signature de la lettre d'entente No 7 de la Convention collective
des salariés de la Ville de Huntingdon**

Considérant que les parties désirent modifier la semaine et les heures de travail des salariés de l'Hôtel-de-Ville, et ce, à la demande des salariés concernés ;

Considérant que l'horaire de travail des personnes salariées affectées à l'hôtel de ville sera dorénavant de trente-trois heures et demie (33 ½ h) du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, incluant une pause

repas non rémunérée d'une (1) heure entre midi et 13h et le vendredi de 8 h 30 à midi.

Considérant que certains textes de la convention collective doivent être modifiés afin de concorder avec la modification de la semaine et des heures de travail des salariés concernés.

24-02-05-6475

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale et trésorière, madame Johanne Hébert à signer la lettre d'entente No 7 de la Convention collective des salariés de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Signature de la lettre d'entente No 8 de la Convention collective des salariés de la Ville de Huntingdon

Considérant l'augmentation importante de la prime d'assurance-médicaments au contrat d'assurance collective couvrant la période du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024 ;

Considérant que les travailleurs de la ville demandent à l'employeur de payer l'augmentation de la prime de l'assurance-médicaments ;

Considérant les discussions intervenues entre les parties ;

Considérant que la ville n'entend pas revoir sa contribution au régime d'assurance collective prévue à l'article 18.01 de la convention collective et dans les contrats de travail des employés non syndiqués ;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer une lettre d'entente à la convention collective à cet effet.

24-02-05-6476

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale et trésorière, madame Johanne Hébert à signer la lettre d'entente No 8 de la Convention collective des salariés de la Ville de Huntingdon.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Les travaux dans l'immeuble Famille situé sur le chemin Fairview sont tous terminés.

Les prochaines rencontres du conseil d'administration de l'Office d'habitation se feront par Teams.

Mme Andrea Geary: Le prochain Marché fermier d'hiver se tiendra à Sainte-Barbe le 11 février prochain.

M. Dominic Tremblay : La CDEVH a tenu une rencontre pour finaliser le plan directeur. Celui-ci sera soumis à la population.

Il est fier des décisions prises pour la taxation 2024. Cette année, il y a une forte augmentation de l'évaluation des immeubles. Les membres du conseil ont très bien travaillé, ainsi que la directrice, madame Johanne Hébert, pour fixer un taux de taxation raisonnable.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Aucun sujet.

M. André Brunette : Le conseil municipal a tenu 4 séances depuis le 15 janvier 2024.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-02-05-6477

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 29.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière